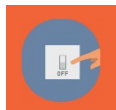


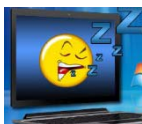


Les bonnes pratiques au bureau

Les gestes simples



Il fait assez jour ou je m'absente de mon bureau :
J'éteins la lumière



Le soir en partant, j'éteins l'unité centrale de mon ordinateur, je n'oublie pas d'éteindre l'écran et l'imprimante



Il fait trop chaud :
je règle le thermostat du chauffage
J'éteins le chauffage avant d'ouvrir la fenêtre



Dans les lavabos, je ne laisse pas couler l'eau inutilement, je signale immédiatement toute fuite d'eau



Je trie mes déchets
J'utilise des fournitures éco-responsables



Je n'imprime pas inutilement, j'utilise le recto/verso, j'utilise le brouillon

Le Tri, c'est facile

Dans la poubelle de mon bureau : les papiers et plastiques



Les piles, les ampoules électriques, les cartouches d'encre ou de toner, les déchets alimentaires ou papiers ayant contenu des aliments ne doivent pas être jetés dans la poubelle de bureau

Dans la poubelle de la cuisine : les déchets ménagers



Les ampoules sont stockées et redonnées aux revendeurs



Les cartouches de toners usagées sont conservées afin d'être recyclées auprès d'un prestataire



Les piles usagées sont stockées et redonnées aux revendeurs

LE TRI DES DECHETS

Les DIB (Déchets Industriels Banals)

Hormis les déchets médicaux et les déchets radioactifs, il existe 3 grandes catégories de déchets, classées en fonction de leur caractère dangereux :

- Les déchets inertes (béton, briques, déblais des chantiers VRD ...)
- **Les déchets non dangereux (qualifiés couramment de banals)**
- Les déchets dangereux

Les déchets industriels banals sont tous les déchets qui ne sont pas générés par des ménages, et qui ne sont ni dangereux ni inertes.

Les DIB peuvent se décomposer, brûler, fermenter ou encore rouiller.

Dans la pratique, ce sont les emballages (carton, papier, plastique), les palettes (et plus généralement le bois), la ferraille ainsi que les déchets générés par les activités de bureaux (à l'exception des déchets 'ménagers' - alimentaires).

Collecte des DIB



Sur le Parc des Petits Carreaux des compacteurs sont à votre disposition pour la collecte des DIB. Seuls les déchets issus de l'activité sur le site sont autorisés, en aucun cas les déchets issus de chantiers.

Collecte des Déchets Ménagers

Pour la collecte des déchets ménagers, la Mairie de Bonneuil fait passer sur le Parc des Petits Carreaux les bennes à ordures 2 fois par semaine. Pour plus d'informations, contacter la mairie de Bonneuil.



En aucun cas, les produits dangereux, les batteries, les bouteilles de gaz, les pneus, les gravats ainsi que tous les déchets électriques ou électroniques ne doivent être déposés dans les compacteurs ou les poubelles.



Version 08/2016

Sofibus
Patrimoine



Le Parc d'Activités des Petits Carreaux

Les bonnes pratiques utilisateurs

La gestion des déchets



Tél : 01.43.39.70.49 – www.petitscarreaux.fr